

LES DÉBOIRES D'UN SÉNONAIS  
A LA MARTINIQUE  
au début du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Louis GRATIEN du GAUDIN

par l'abbé Jacques LEVISTE

Louis Gratien du Gaudin naquit à Sens le 19 janvier 1688 au foyer de Louis Gratien du Gaudin, conseiller du roi au bailliage de Sens, et de Cécile Guillaume de Richebourg. Il était, écrivait-il, « allié aux personnes les plus distinguées de la province ». Les Gratien étant issus de petits magistrats sans grand relief du bailliage de Courtenay, l'intéressé voulait sans doute parler de son ascendance maternelle. Cécile Guillaume de Richebourg appartenait en effet à une ancienne famille de noblesse de robe établie à Sens depuis longtemps. Les Guillaume de Marsangis et de Richebourg avaient succédé aux de Montigny, leurs ancêtres, sur la terre de Marsangis et occupaient les premières places dans la magistrature du bailliage. Ils étaient issus des Cannelle, seigneurs de Berruail, en Tonnerrois, des Lemaistre, de Bellejame et des Taffoureau, de Fontaine.

La fortune paternelle n'en demeurait pas moins modeste d'autant qu'il avait fallu la partager entre neuf enfants : six garçons et trois filles.

Louis Gratien songea alors à tirer profit du goût qu'il avait pour le commerce par mer et s'embarqua pour la Martinique, le 4 juin 1718. Il avait trente ans et était toujours célibataire.

Faut-il rappeler que la Martinique, délaissée par les colons espagnols du XVI<sup>e</sup> siècle, voyait, à partir de 1635, les Français de la Compagnie des Iles d'Amérique y débarquer avec une importation de main-d'œuvre d'esclaves noirs ?

C'était l'époque du grand développement de la culture de la canne à sucre, principale richesse de l'île, grâce à l'utilisation massive des esclaves africains importés en grand nombre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Arrivé à la Martinique, Louis Gratien du Gaudin s'établit sur la côte ouest, au nord de l'île, à Saint-Pierre, et organisa bientôt sa plantation en y consacrant sa petite fortune. La dot de son épouse allait lui permettre un établissement assez rapide et favoriser son entreprise. Il avait épousé, en effet, dans les premières années de son séjour, demoiselle Elisabeth Madeleine Millot de Loré, fille d'Ambroise Millot, écuyer, sieur de Loré, et d'Elisabeth Massias, originaire de Saint-Domingue.

Plusieurs enfants naquirent à Saint-Pierre de la Martinique, au foyer des du Gaudin, mais seuls deux garçons et deux filles survivront et viendront découvrir la France au retour de leurs parents.

Pendant vingt ans, Louis Gratien du Gaudin va travailler à l'exploitation et au commerce de la canne à sucre sur sa colonie. Dans un mémoire qu'il fit imprimer vers 1750 pour défendre ses droits dans son établissement colonial, document que conserve le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, il expose avec précision les dépenses auxquelles il dut faire face pour soutenir son exploitation, surtout dans l'acquisition de personnel et de bêtes de somme : « ... Ce sont des nègres qu'il faut acheter par trentaine ou soixantaine, des douzaines de mulets dont il faut faire l'acquisition, il faut briser des rochers ou mornes, faire des tranchées en terre, pratiquer des chemins, fournir le nécessaire sans compter une basse-cour, une bergerie qu'il faut établir... ».

La traite des Noirs, on s'en doute, favorisait une telle entreprise et notre mentalité moderne s'étonne en voyant mulets, nègres et négresses figurer ensemble sur les comptes, confondus dans une même dépense : « Soixante-six Noirs, grands et petits, quatorze bestiaux, les ustensiles propres pour l'exploitation d'une sucrerie ».

S'il faut l'en croire, Louis Gratien du Gaudin n'épargnait pas non plus sa peine et se fatiguait à la besogne. La prospérité de ses affaires ne comblait pas tous ses vœux et les effets du climat commençaient à se faire sentir. Sa nature supportait mal les chaleurs humides de l'île et sa santé en devint « chancelante ». Il songea bientôt à regagner la mère patrie.

Il fallait, au préalable, trouver un régisseur capable d'administrer la colonie et assez honnête pour en envoyer les revenus à son légitime propriétaire.

Le 3 juillet 1740, Louis du Gaudin confie trois de ses enfants au capitaine Le Maître qui partait vers Le Havre à bord de l'*Iphigénie* son navire et, après avoir « remis ses affaires en main de personnes sur lesquelles il avait établi sa confiance, » il s'embarque lui-même pour la France, le 15 juin 1741, après vingt-trois ans de résidence, avec sa femme, le reste de sa famille et plusieurs domestiques.

Notre colon espérait vivre à Sens des jours tranquilles, comptant sur les intérêts de ses lointaines plantations martiniquaises. Sa déception, hélas ! fut très grande car trois années s'écoulèrent sans qu'aucune nouvelle ne lui parvienne alors qu'il avait, de son côté, adressé plusieurs envois pour soutenir son établissement. A la fin de juin 1744, pour être plus à portée d'obtenir des nouvelles de ceux qui gèrent ses intérêts, il s'en va à Nantes, espérant recouvrer une somme de 250 000 livres dont il s'estime privé. Pas plus à Nantes qu'à Sens il n'entend parler de ses cannes à sucre.

Il se décide alors à prendre les grands moyens : il achète un navire de seize pièces de canon avec quatre-vingts hommes d'équipage, le *Saint-Jacques*, placé sous les ordres du capitaine Letreut. Il équipe ce navire à ses frais, d'armes et munitions, de réserves et provisions et d'un chargement entier. Un certain Lafiton, âgé de 28 ans, négociant à Nantes, accepte de s'associer avec notre Sénonais et prend la mer le 12 janvier 1745 pour la Martinique. L'association stipule que le sieur Lafiton devra entretenir un magasin de marchandises en gros à la Martinique dont il aura la moitié des bénéfices en s'engageant à supporter le partage des dépenses. Lafiton dispose de procurations suffisantes pour faire rendre des comptes aux Martiniquais par trop négligeants et leur retirer l'administration des plantations. Il devra profiter des premiers navires convoyés vers la France pour adresser à Louis du Gaudin des sommes de 2 à 3 000 livres.

Après cinquante-sept jours de traversée, le *Saint-Jacques* arrive en vue des côtes martiniquaises, ayant surmonté, le 1<sup>er</sup> février, une affreuse tempête. Il n'était pas au bout de ses peines... Avant d'avoir eu le temps de toucher la côte, il est pris en chasse par une patache anglaise de cinquante canons nommée l'*Argile*. Le grand mât du *Saint-Jacques* se brise et deux coups de canon anglais abattent le perroquet et ses cinq voiles. Le navire se laisse amariner et l'équipage doit se rendre au capitaine François Holburne, malgré une offre de 100 000 livres de rançon.

Louis Gratien du Gaudin recevra par un navire se dirigeant vers l'Irlande non pas l'argent martiniquais escompté, mais une lettre de son associé retenu prisonnier et lui narrant sa tragique aventure.

La détention va durer jusqu'en juin et, le jour de la Pentecôte, Lafiton débarque enfin à la Martinique muni des précieuses procurations. Il trouve en arrivant de nouvelles directives venues directement de Sens et des procurations susceptibles de favoriser son entreprise. Bien mieux, du Gaudin lui adresse pour 5 742 livres de marchandises de toutes sortes par une flotte partie le 29 avril 1746.

Au lieu d'organiser ses affaires en tenant compte des clauses de l'association, Lafiton, grisé par l'argent et le désir de se mettre à la tête d'une grande exploitation, oublie son associé et achète terres, matériel, nègres et négresses.

C'est seulement en mars 1747 que le vaisseau royal l'*Aquilon* apportera en France deux lettres de la Martinique dans lesquelles Lafiton

cherche à expliquer son étrange attitude et à fournir des excuses pour sa malhonnête gestion. Il accuse volontiers réception de toutes les lettres, procurations et marchandises venues de France mais si, en retour, rien n'est parvenu à son associé sénonais, c'est, prétend-il, qu'un envoi de seize barriques de sucre, montant à 4 913 livres, a péri sur le navire *l'Astrée* à l'entrée de Port-Louis.

Louis Gratien du Gaudin comprit, un peu tard, qu'il avait été trompé. Il confia à son gendre, l'avocat au Parlement Joseph Mestais, le soin de défendre ses intérêts martiniquais si compromis. Un long mémoire fut imprimé à Paris avec une supplique adressée au roi pour tenter d'obtenir le remboursement des sommes considérables avancées pour l'acquisition du navire le *Saint-Jacques* et des envois en espèces et en marchandises, et le paiement des intérêts du domaine et de l'exploitation coloniale. « Sans le secours de ces sommes et revenus, écrivait l'avocat, le sieur du Gaudin risque de se trouver dans la plus grande misère. »

Avant d'avoir obtenu la moindre satisfaction, Louis Gratien du Gaudin mourait à Sens, suivi de près par son épouse, Elisabeth Millot de Lorré, décédée à 56 ans, le 14 janvier 1761.

Le 23 février suivant, leurs quatre enfants procédèrent au partage de la succession. Pierre Gratien du Gaudin était alors commis à la Caisse des amortissements et demeurait à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. Louis-Augustin, son frère, capitaine d'infanterie et absent de Sens pour son service, avait confié à son oncle, le chanoine de la cathédrale, la défense de ses intérêts. Marie-Rose Gratien, mariée à l'avocat au Parlement Mestais, était aussi domiciliée à Paris, rue des Bernardins. Seule Elisabeth-Catherine Gratien du Gaudin, célibataire, résidait à Sens.

Ces messieurs et dames estimèrent que, dans la succession paternelle s'élevant à un total de 55 226 livres, manquait à chacun une somme de 4 091 livres. Les partages se firent à l'amiable et ce modeste document s'achève sur cette phrase qui en dit long : « Quant aux effets que feu notre père a laissés à la Martinique dont nous ne saurons le montant que lorsqu'ils nous seront passés, lesdits effets resteront indivis et à partager entre nous tous ».

Nous ignorons tout de l'issue de cette aventure coloniale, mais tout laisse supposer qu'elle s'acheva au détriment de cette famille sénonaise.

#### NOTES